

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION SUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION ET D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

30, Boulevard Saint-Joseph Est

Avis est par la présente donné, par le soussigné, que conformément à la *Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4)* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)* un certificat de conformité a été délivré le 11 mai 2016 par le Greffier de la Ville de Montréal, à l'égard de la résolution suivante :

Résolution aux fins de la conversion du bâtiment situé au 30, boulevard Saint-Joseph Est en un immeuble commercial et résidentiel, et ce, en dérogation aux usages autorisés et à la règle de retour aux composantes architecturales d'origine.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que cette résolution est entrée en vigueur le 11 mai et qu'elle est disponible pour consultation au bureau du soussigné situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 20 mai 2016

Le secrétaire d'arrondissement,

M^e Claude Groulx